

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 5

N° 160

## ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2021

---

AMÉLIORER LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 4663)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 160

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 5

I. – À l'alinéa 3, substituer au mot :

« deuxième »

le mot :

« premier ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après la seconde occurrence du mot :

« et »,

insérer les mots :

« au I ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement coordination avec les amendements n°154 et n°155 du Gouvernement.